

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DU JURA
3 rue Victor Bérard
39300 CHAMPAGNOLE
Tél. 03.84.53.06.39

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

19 AVRIL 2024

DELIBERATION N°71-2024

Objet : Ordre de remplacement du Président par les Vice-présidents	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	13
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	5
	Nombre de membres votants	18
	Date de la convocation : 11 avril 2024	

PRESENTS : Mesdames, Messieurs : Clément PERNOT, Frank STEYAERT, Françoise VESPA, Gérard FERNOUX-COUTENET, Christiane MAUGAIN, Gérard DUCHENE, Alain CHOULOT, Jacqueline LAROCHE, Zora CHAFFARD-QOCHIH, Christian NOIR, Sandrine GAUTHIER-PACOUD, Arielle BAILLY, Maurice HOFFMANN.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs : Véronique LAMBERT, Geneviève MOREAU, Aline CALLEGHER, Régis CHOPIN, Guy SAILLARD, Dominique CHAUVIN, Valérie DEPIERRE.

POUVOIRS : Mme Geneviève MOREAU a donné pouvoir à M. Clément PERNOT ; Mme Aline CALLEGHER a donné pouvoir à M. Maurice HOFFMANN ; M. Régis CHOPIN a donné pouvoir à M. Frank STEYAERT ; M. Guy SAILLARD a donné pouvoir à Mme Arielle BAILLY ; M. Dominique CHAUVIN a donné pouvoir à Mme Françoise VESPA.

Assistaient également à titre consultatif Véronique DELACROIX, Directrice du Centre de Gestion, Agnès ARNOULD responsable communication et marchés publics et Laetitia GUYON juriste.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 21 ;

Vu la délibération n°68 du 19 avril 2024, portant élection du Président du Centre de Gestion,

Vu la délibération n°69 du 19 avril 2024 fixant le nombre de Vice-Présidents,

Vu la délibération n°70 du 19 avril 2024 actant le maintien dans leurs fonctions des trois Vice-Présidents élus en 2020 (Mme VESPA, Mme LAROCHE, M. FERNOUX-COUTENET) et portant élection de M. Maurice HOFFMANN en qualité de Vice-président,

Considérant que le conseil d'administration est chargé de déterminer l'ordre dans lequel les Vice-Présidents peuvent être appelés à le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement ou de vacance du poste,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré déterminent, à l'unanimité l'ordre dans lequel les vice-présidents peuvent être appelés à remplacer le Président comme suit :

- 1^{ère} vice-présidente : Mme Françoise VESPA
- 2^{ème} vice-président : M. Gérard FERNOUX-COUTENET
- 3^{ème} vice-présidente : Mme Jacqueline LAROCHE
- 4^{ème} vice-président : M. Maurice HOFFMANN

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A CHAMPAGNOLE le 22 avril 2024



Le Président,

Frank STEYAERT

